

SC-417

Section 1. Identification

Identificateur du produit : SC-417

Code du produit : SC-417

Autre moyen d'identification :

Usage recommandé : Diluant

Données relatives au fournisseur :

Solution Chemco Inc.

4325, Rue de l'Église

Thetford Mines

Québec, Canada, G6H 3B1

Téléphone : 418-338-0517

www.solutionschemco.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

CANUTEC : (613) 996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification :



Liquide inflammable, Catégorie 2

Toxicité aiguë sur la santé (orale), Catégorie 4

Toxicité aiguë sur la santé (inhalation), Catégorie 3

Irritation cutanée, Catégorie 2

Irritation oculaire, Catégorie 2A

Toxique pour la reproduction, Catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2

Danger par aspiration, Catégorie 1

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P311 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
P330 : Rincer la bouche.
P331 : NE PAS faire vomir.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser ... pour l'extinction.
P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Toluène	108-88-3	50-60
Alcool méthylique	67-56-1	20-30
Acétone	67-64-1	15-20
Acetate de n-butyle	123-86-4	1-5

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Inflammable

Point d'éclair :

-20°C / -4°F

Température d'auto-inflammation :

Donnée non disponible

Produits de combustion :

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - la nature des produits de décomposition non connu.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse, Agent chimique sec, Ne pas utiliser de jet d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Bien aérer la zone. Éliminer les sources d'ignition.

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Toluène	108-88-3	VEMP	20 ppm	ACGIH
		VECD	50 ppm	CNESST
Alcool méthylique	67-56-1	VEMP	262 mg/m ³	CNESST
		VECD	328 mg/m ³	CNESST
Acétone	67-64-1	VEMP	250 ppm	ACGIH
		VECD	500 ppm	ACGIH
		VEMP	750 ppm	OSHA
		VEMP	250 ppm	NIOSH
		VEMP	500 ppm	CNESST
		VECD	1000 ppm	CNESST
		DIVS	2500 ppm	CNESST
Acetate de n-butyle	123-86-4	VEMP	713 mg/m ³	CNESST
		VECD	950 mg/m ³	CNESST

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Solvant

Point de congélation/de fusion : De -93°C / -135.4°F à -98°C / -144.4°F

Point d'ébullition : De 56°C / 132.8°F à 110°C / 230°F

Apparence : Clair

Point d'éclair : -20°C / -4°F

pH : Donnée non disponible
Solubilité : Légèrement soluble
Densité : 0.834
COV : 502 gr/l

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité chimique : Ce produit est stable lors de conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage

Risque de réactions dangereuses : Peut s'enflammer s'il est chauffé fortement.

Conditions de réactivité : Chaleur excessive, matériaux incompatibles.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts, acides.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

Produits de combustion : Oxydes de carbone.

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
Toluène	108-88-3	DL ₅₀ Orale : Rat = 636 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Rat = 12000 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Souris = 400 ppm - 24h
Alcool méthylique	67-56-1	DL ₅₀ Orale : Singe = 7000 mg/kg DL ₅₀ Orale : Rat = 5600 mg/kg DL ₅₀ Orale : Souris = 5800 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 15800 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Lapin = 81000 mg/m ³ - 14h CL ₅₀ Inhalation : Rat = 145000 ppm - 1h CL ₅₀ Inhalation : Rat = 64000 ppm - 4h

Acétone	67-64-1	DL ₅₀ Orale : Rat = 5800 mg/kg DL ₅₀ Orale : Souris = 3000 mg/kg DL ₅₀ Orale : Lapin = 5340 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 15760 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Cochon d'Inde > 7407 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = 50100 mg/m ³ - 8h CL ₅₀ Inhalation : Souris = 44000 mg/m ³ - 4h
Acetate de n-butyle	123-86-4	DL ₅₀ Orale : Rat = 10768 mg/kg DL ₅₀ Orale : Souris = 6000 mg/kg DL ₅₀ Orale : Lapin = 3200 mg/kg DL ₅₀ Orale : Cochon d'Inde = 4700 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin > 17600 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = 390 ppm - 4h CL ₅₀ Inhalation : Souris = 6000 mg/m ³ - 2h

Corrosion/irritation de la peau :

Toluène : Provoque une irritation cutanée.

Acétone : Peut causer une légère irritation à la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Alcool méthylique : Provoque une sévère irritation des yeux.

Acétone : Peut causer une irritation aux yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non applicable

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

Cancérogénicité :

Non applicable

Toxicité pour le système reproducteur :

Toluène : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Alcool méthylique : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Toluène : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Alcool méthylique : Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Acétone : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Acetate de n-butyle : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Toluène : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration :

Toluène : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

Section 12. Données écologiques

Toxicité :

Composant	CAS	Valeur
Alcool méthylique	67-56-1	CL ₅₀ - Lepomis macrochirus 15400 mg/L - 96h CL ₅₀ - Oryzias latipes 7900 mg/L - 200h CE ₅₀ - Daphnia magna 10000 mg/L - 48h CE ₅₀ - Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce) 22000 mg/L - 96h
Acétone	67-64-1	CL ₅₀ - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 5540 mg/L - 96h CL ₅₀ - Daphnia magna 8800 mg/L - 48h
Acetate de n-butyle	123-86-4	CL ₅₀ - Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 18 mg/L - 96h CE ₅₀ - Daphnia magna 44 mg/L - 48h CE ₅₀ - Desmodesmus subspicatus 674.7 mg/L - 72h

Persistance et dégradabilité :

Acétone : Facilement biodégradable

Acetate de n-butyle : Facilement biodégradable

Potentiel de bioaccumulation :

Acétone : Ne montre pas de bio-accumulation

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs :

Acetate de n-butyle : Nocif pour les organismes aquatiques

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

TMD		
# UN : UN 1993	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Acetone)	
Classe : 3	Groupe d'emballage : II	

DOT		
# UN : UN 1993	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Acetone)	
Classe : 3	Groupe d'emballage : II	

IMDG			
# UN : UN 1993	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Acetone)		
Classe : 3	Groupe d'emballage : II	EMS-No :	
			

IATA			
# UN : UN 1993	Nom d'expédition : Liquides inflammables, N.S.A. (Acetone)		
Classe : 3	Groupe d'emballage : II		
			

Section 15. Informations sur la réglementation

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2019-09-01

Version :

2.00

Validé par :

Solutions Chemco

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Solutions Chemco inc., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fiches signalétiques des composantes du fabricant.
- Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).
- Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.

- *Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca>*